

	
Délibération n° 6	Conseil Municipal du Lundi 8 février 2021
Service Enseignement	Domaine de compétence 8.1 - Enseignement
<p>Le Lundi Huit Février deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 01/02/2021</p> <p>Membres présents : 30 puis 31 (Arrivée de Madame Catherine SIBLISKI à 18 h 05)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6 puis 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 10/02/2021</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoints, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lylane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Franck TINDILLIER, Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Philippe FAIT, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Catherine SIBLISKI (arrivée à 18 h 05) à Monsieur Gérard ANDRE.</p> <p>Absent (s) excusé (s) : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 31</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Philippe RAMET</p>
<p>Objet : Regroupement de la direction des écoles « Jean Macé » et « Les Mouettes »</p>	
<p>Rapporteur : Madame Aurore WACOGNE, Conseillère.</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Regroupement de l'école « Jean Macé » et de l'école « les Mouettes » sous une seule direction «Groupement Scolaire Jean Macé »</p>

Vu l'article 2121-30 du code de l'éducation ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal ;

Considérant que la Ville d'Étaples-sur-mer a été informée par Madame l'Inspectrice Académique que, suite au départ à la retraite de la Directrice de l'école Jean Macé, il est prévu un regroupement de l'école Jean Macé et de l'école les Mouettes sous une seule direction «Groupement Scolaire Jean Macé ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- D'autoriser le regroupement de la direction de l'école Jean Macé et de l'école « Les Mouettes » sous une seule direction
- De dénommer ce groupe scolaire : «Groupement Scolaire Jean Macé »

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 10 Février 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.